LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par ordre de service N°2, il était demandé au G R E G entreprise titulaire du mar ché de la Colonie de Vacances de Trois Bassins de commencer les travaux à compter du 26 Mai 1975.

Le délai d'exécution étant fixé à 11 mois, la fin théorique était donc prévue pou le 26 Avril 1976.

La fin réelle des travaux n'ayant pu avoir lieu que le 17 septembre 1976 soit ave 143 jours de retard, des pénalités ont dû être appliquées à cette entreprise, pour un montant de : 241 195,24 Francs. L'article 20 du C.P.S. prévoyant que les pénalités ne devront pas excéder 5% du montant miminal du marché, elles ont dû être ramenées à 168 168 108 Francs.

En raison du coût élevé de ces pénalités, Monsieur le Directeur du GREG par letten date du 25 novembre 1976 me demande, compte tenu des trawaux de fondations qu'il avait à exécuter en terrain rocheux (tirs de mines) pour lequels il n'avait pas demandé de délai supplémentaire, de bien vouloir lui remettre ses pénalités.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis sur cette affaire.

Vous savez que les pénalités sont applicables automatiquement suivant un barême donné. Ici, l'article 20 du cahier des prescriptions spéciales prévoit que ces pénalités ne devront pas excéder 5% du montant initial du marché. Donc, nous avons dû ramener les pénalités à 168 168 F 08. Il est aussi prévu que les entreprises pauvent demander en présentant des raisons, soit la suppression, soit la diminution des pénalités. Il appartient au Conseil Municipal de prendre une décision, après avoir entendu les explications, soit de maintenir, soit de supprimer ou soit de diminuer les pénalités. La Commission des Finances et des Travaux Publics n'a pas donné d'avis spécial pour les autres affaires mais a émis un avis bien particulier en ce qui concerne cette remise de pénalités. Elle propose une diminution de 30%.

M. NATIVEL - Ce n'est pas la première fois que nous traitons ce genre de problèmes Pour la colonie de vacances à Trois-Bassins, l'entreprise aurait dû prévoir ces difficultés avant de commencer les travaux.

LE MAIRE - Ici, c'était à la fois prévisible et imprévisible.

M. NATIVEL - Sur quoi la commission des Finances et des Travaux Publics s'estelle basée pour proposer cette diminution de 30%? Moi, je suis contre cette remise.

M. HOARAU - L'entreprise a eu à faire des fondations. Elle a dû construire sur pilotis.

M. Eric BOYER - Moi, je suis contre la remise des pénalités. Quand je suis allé visiter cette colonie de vacances, j'ai demandé à l'entreprise de mettre une petite plinthe à l'intérieur, elle m'a répondu que cela n'était pas prévu.

M. RIVIERE - Si, à chaque fois, nous refusons la remise de pénalités, nous risquon à l'avenir d'avoir moins d'adjudicataires et d'avoir des prix plus élevés.

M. HOARAU - A l'heure actuelle beaucoup d'entreprises sont en difficulté.

M. DE BALBINE - Cette entreprise a rencontré des difficultés parce qu'elle a mal étudié son terrain. Moi, je suis contre la remise.

LE MAIRE - Donc, il y a deux tendances : l'une qui est plus rigoriste qui est contre la remise des pénalités, et l'autre qui demande une diminution de 30%.

ELLE BOYER - Il y a déjà eu une révision de prix. Moi, je suis contre la remise LE MAIRE -Le marché était de 3 200 000 F, il est passé à 3 500 000 F avec la révision de prix.

M. FOSSARD - Il y a 300 000 F de différence.

M. LAURET Gérard - Je suis contre la remise de pénalités.

LE MAIRE - Je mets aux voix la première proposition : CONTRE LA REMISE DE PENALITES et la DEUXIEME PROPOSITION qui est celle de la Commission des Finances et des Travaux Publics: POUR UNE REMISE DE PENALITES DE 30%.

- 1°) CONTRE LA REMISE DE PENALITES : 6
- 2°) POUR 30% DE REMISE DE PENALITES : 11

LA PROPOSITION DE 30% DE REMISE DE PENALITES EST ADOPTEE A LA MAJORITE (LE MAIRE N'AYANT PAS VOTE).